
Etaient présents : Messieurs Patrice LÉCUREUIL, Emmanuel PERIN, Georges FOURDRINIER, Léon DELWART, Patrick BACH, Michel BONIGAL, Alain FOUCHÉ, Joël BORGET et Madame Muriel EVAIN-BUSSER.

Monsieur Michel BONIGAL a été nommé secrétaire de séance.

2012/180 - Approbation Procès verbal des Conseils Municipaux des 4 et 16 juillet 2012.

Lecture faite et sans observation à l'issue de l'envoi du dit Procès Verbal aux membres du Conseil Municipal, les Procès Verbaux du jeudi 04 et lundi 16 juillet 2012 sont approuvés à l'unanimité, à savoir : 0 voix Contre, 0 abstention, et 9 voix Pour.

2012/181 - Disposition concernant le Personnel et participation employeur à Complémentaire Santé Mutuelle Nationale Territoriale.

- ❖ Faute d'éléments suffisants fournis par le représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale Monsieur le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil de novembre 2012.
- ❖ Monsieur le Maire demande, qu'en raison de l'absence prolongée de Monsieur Pascal LOTHION, il soit ouvert à candidature un nouveau poste d'adjoint technique qui devra notamment posséder le permis de conduire poids lourd ainsi que le permis de conduire dans la catégorie transport en commun afin de pouvoir assurer le maintien du service de transport scolaire.

2012/182 - Attribution du marché de réhabilitation de la salle polyvalente.

- ❖ Monsieur le Maire rend compte des travaux de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 29 août 2012 :
 - 20 entreprises ont répondu au marché dans les délais dont les propositions ont été analysées avec l'aide de Messieurs MAES et GUERNION du Cabinet MAES, maître d'œuvre.
 - Aucun lot n'a été déclaré infructueux.
 - La liste des entreprises proposées après analyse est la suivante :

Lot n°01 : VRD - ESPACES VERTS

Attribution : 29 août 2012

SARL TTP

ZA LES POIZAS

41 130 CHATILLON SUR CHER

Montant du marché.....17 341.80 €

Nombre d'offres reçues : 2

Lot n°02 : GROS ŒUVRE - MACONNERIE

Attribution : 29 août 2012

BATIMENT VAL D'INDROIS

8 RUE DES VALLÉES

37460 ORBIGNY

Montant du marché.....65 453,75 €

Nombre d'offres reçues : 1

Lot n°03 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Attribution : 29 aout 2012

A2C

RUE PAUL LANGEVIN

37160 DESCARTES

Montant du marché.....**84 116,66 €**

Nombre d'offres reçues : 3

Lot n°04 : MENUISERIES BOIS

Attribution : 29 aout 2012

SARL RIBREAU

MONTIGNY

ROUTE DE VALENCAY

37460 MONTRESOR

Montant du marché.....**46 078,67 €**

Nombre d'offres reçues : 4

Lot n°05 : PLATRERIE - DOUBLAGES - CLOISONS

Attribution : 29 aout 2012

TOURAINNE PLAQUISTE

133 BD DE CHINON

37 300 JOUE LES TOURS

Montant du marché.....**37 443,20 €**

Nombre d'offres reçues : 2

Lot n°06 : CARRELAGE - FAIENCES

Attribution : 29 aout 2012

EURL ALEXIS BRAZILIER

264 RUE DE LA MUSSE

ZI LA BOITARDIERE

37 530 CHARGE

Montant du marché.....**12 894,13 €**

Nombre d'offres reçues : 2

Lot n°07 : PEINTURE

Attribution : 29 aout 2012

PATRICK GADIN

RUE DU PARADIS

37240 LIGUEIL

Montant du marché.....**33 479,61 €**

Nombre d'offres reçues : 3

Lot n°08 : ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES

Attribution : 29 aout 2012

SARL LEFRERE

RUE DU PRE AUX RENARDS

ZAC ST JULIEN

37150 BLERE

Montant du marché.....**21 889,38 €**

Nombre d'offres reçues : 2

Lot n°09 : PLOMBERIE - SANITAIRE

Attribution : 29 aout 2012

SARL CHOINIÈRE

8 ZA LES RAIMBAUDIÈRES

41400 SAINT GEORGES SUR CHER

Montant du marché.....**8 873,00 €**

Nombre d'offres reçues : 3
Lot n°10 : **CHAUFFAGE - VENTILATION**
Attribution : 29 août 2012
SARL CHOINIÈRE
8 ZA LES RAIMBAUDIÈRES
41400 SAINT GEORGES SUR CHER
Montant du marché.....**24 262,00 €**
Nombre d'offres reçues : 2

Valeur totale finale (HT).- 351 832,20 € (euros)

Après étude détaillée des offres, le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité les propositions de la commission d'appel d'offres telles que présentées.

Monsieur le Maire précise que :

- ❖ les entreprises qui n'ont pas été retenues ont été avisées dans les formes prescrites par le Code des Marchés Publics, et par courrier recommandé.
- ❖ Avant le début des travaux prévu le mardi 9 octobre 2012, l'ensemble des ustensiles, meubles et matériels devront avoir été déménagés et entreposés dans les locaux indiqués.
- ❖ Le matériel de cuisson et la chambre froide seront transférés définitivement au chalet du stade.
- ❖ Toute la vaisselle sera stockée dans les cuisines de la salle socioculturelle. A cet effet, Monsieur Patrick BACH est chargé de la recherche du fournisseur pour l'achat de deux armoires en inox pour une livraison avant la Foire annuelle du 28 octobre 2012.

2012/183 - Mise en place de sites et équipements de Défense Extérieure contre l'Incendie.

Après avoir rappelé :

- les dispositions réglementaires et normatives qui régissent les installations et équipements de défense extérieure contre l'incendie
- Les recommandations des services du SDIS 37, après étude sur l'ensemble du territoire de la commune en Avril 2012, de l'implantation des hydrants, de leurs caractéristiques ainsi que de l'implantation de l'habitat.
- Les prescriptions liées à l'urbanisation ou à l'extension de bâtiments dans le cadre de l'application du PLU de la Commune de Céré la Ronde, en matière de protection et défense contre l'incendie,
- Que les dispositions du Budget d'Investissement 2012 permettent d'assurer le financement de l'investissement sur deux sites.

Monsieur le Maire propose conformément à la délibération du 14 juin 2012 de fixer les choix prioritaires d'implantation des « réserves incendies » près de points vulnérables en raison de la déficience des équipements existants, de la présence de population et bâtiments, de procéder à la mise en œuvre de l'implantation des équipements sur les points suivants selon l'appellation et la nomenclature du SDIS 37 :

1. La Sourderie (poste 046-3) dès 2012
2. La Maillardière-Picaudière (poste 046-17) dès 2012
3. Les Monpouets (poste 046-6) pour 2013
4. La Bougonnière, la Marsauderie, la Boulaie (poste 046-27) pour 2013

Après en avoir délibéré et par 0 voix contre, 0 abstention, et 9 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- De mettre en œuvre la réalisation de l'implantation des dispositifs de « réserve incendie » de type souple ou bêche à eau sur les lieux précités (LA SOURDERIE et LA MAILLARDIERE-PICAUDIÈRE) et dans le calendrier évoqué,
- De charger Monsieur le Maire, Monsieur Emmanuel PERIN 1^{er} Adjoint, Monsieur Georges FOURDRINIER, 2^{ème} Adjoint d'assurer les contacts et démarches avec les propriétaires riverains ou tous tiers ayants droits, pour obtenir la maîtrise foncière des espaces d'implantation, soit par acquisition de terrain, soit par convention de mise à disposition.
- De procéder à la consultation des entreprises susceptibles d'assurer les travaux de génie civil et d'équipements selon le type choisi (réserve souple ou bêche à eau).

2012/184 - Dispositions financières sur budget de Fonctionnement et budget d'Investissement.

INVESTISSEMENT :

- Convention Cyclo-touristique : Monsieur le Maire informe que dans le cadre du groupement de commande signé par convention le 20 avril 2012, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher a, lors de sa réunion du 27 juillet 2012, retenue le groupement ECCE TERRA / POIRY pour réaliser l'étude et le suivi de la création d'itinéraires cyclo-touristiques pour un montant HT de 2 446.60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le choix de la Commission d'Appel d'Offres et donne délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la notification de marché valant ordre de service et pour la signature de l'acte d'engagement des boucles cyclo touristiques avec ECCE TERRA / POIRY.

Monsieur Joël BORGET, Conseiller Municipal et titulaire de la commission, assistera à la réunion du mercredi 19 septembre à la Croix en Touraine.

FONCTIONNEMENT :

- Travaux Logements locatifs : Monsieur Léon DELWART, 3^{ème} Adjoint, informe qu'il ne reste plus que la réfection des peintures et du sol à réaliser dans la salle de bain au 2 rue Rabelais et présente un devis de 910.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le choix de réfection ainsi proposé est accepté à l'unanimité. Monsieur Léon Delwart est chargé de signer le devis correspondant.

- Sonorisation de l'église : Monsieur le Maire présente un devis de l'Etablissement Puissant de Montrichard pour l'installation d'une sonorisation de l'église en remplacement des équipements actuels, vulnérables et de mise en place complexe, pour un montant de 5 466.35 € TTC.

Monsieur le Maire propose de consulter également, la Société ATS qui a réalisé la sonorisation de la Salle Socioculturelle des ALQUINES.

- Café/Restaurant : Monsieur le Maire présente le devis n° 002005 de la Sarl Choinière pour le dépannage du bloc sécurité de la chaudière au gaz, d'un montant de 531.62 € TTC. Après en avoir délibéré, le devis proposé est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire est chargé de signer le devis correspondant.

2012/185 - Inscription de Chemins Ruraux au PDIPR pour randonnées équestres.

Vu la demande du Comité Départemental de Randonnée Équestre et de Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire pour l'inscription de nouveaux Chemins Ruraux au réseau du Plan

Après en avoir délibéré et par 0 voix contre, 0 abstention, et 9 voix pour, le Conseil Municipal :

- **Accepte** conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées des chemins suivants :
 - Chemin Rural N° 12 du Gué de Richemont au Courbat dans sa totalité.
 - Chemin Rural N° 14 des Monpouets dans sa totalité.
- **S'engage**
 - à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
 - à leur conserver leur caractère public et ouvert
- **Décide**
 - que l'entretien courant ne sera effectué sur l'ensemble du réseau classé, y compris les extensions ci-dessus acceptées que dans le cadre de l'utilisation pédestre, savoir un fauchage annuel et au sol de l'emprise de circulation des dits chemins.
- **Précise**
 - que les frais de balisage de l'ensemble de ces itinéraires seront à l'entière charge des demandeurs.
- **Rappelle**
 - que toute organisation de randonnées, promenades est sous l'entière responsabilité des promoteurs ou organisateurs, et que la commune de Céré la Ronde ne saurait être appelée en garantie pour tout incident ou accident qui surviendrait sur ces itinéraires, dans le cadre des activités précitées.

2012/186 - Point sur Dossiers Urbanisme juillet et août 2012.

❖ Urbanisme Juillet/Aout:

- Le projet de **PC 0370461210006** pour la construction d'un garage double au 10 rue Agnès Sorel a été validé par le service ABF sous réserve du respect de certaines prescriptions. L'arrêté définitif de la DDT est en attente de réception.
- ❖ Recours introduit par l'indivision DERENTY pour « excès de pouvoir » dans le cadre de l'approbation du PLU par délibération du 14 juin 2012 :
 - Considérant la saisine, le 9 août 2012, en « recours pour excès de Pouvoir » de Monsieur le Maire de la commune de Céré la Ronde, par le représentant de l'indivision DERENTY propriétaire sur la Commune de Céré la Ronde, devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre de l'approbation du PLU de la Commune de Céré la Ronde par délibération du 14 juin 2012,
 - Considérant les courriers des 13 août 2012 et 4 septembre 2012 de Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif d'Orléans, informant du dépôt de la requête de l'indivision DERENTY, sous le N° 1202810-2 et fixant à 60 jours le délai imparti pour présenter un mémoire en défense,
 - Considérant la nature et l'importance des dispositions à prendre pour assurer la défense de la Commune de Céré la Ronde,

- Considérant que dans la délibération du 3 avril 2008 donnant délégation à Monsieur le Maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il n'a pas été précisé pour l'alinéa 16°, par le Conseil Municipal, la définition des cas où Monsieur le Maire peut défendre la Commune dans les actions intentées contre elle,

Après en avoir délibéré et par 0 voix contre, 0 abstention, et 9 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre en défense l'action ouverte contre la Commune de Céré la Ronde dans le cadre de la requête introduite le 9 août 2012 par l'indivision DERENTY, en « recours pour excès de Pouvoir » suite à l'approbation du PLU intervenue par Délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2012.
- De donner Pouvoir à Monsieur le Maire pour défendre la Commune devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le cadre de la requête introduite le 9 août 2012 par l'indivision DERENTY, en « recours pour excès de Pouvoir » suite à l'approbation du PLU intervenue par Délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2012 et présenter un mémoire en défense dans le délai de 60 jours imparti et fixé par Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif d'Orléans.
- De donner Pouvoir à Monsieur le Maire pour recourir à l'assistance juridique et signer toute convention, accord, assurer tous paiements d'honoraires, notamment auprès du Cabinet d'Avocat CASADEI-JUNG, 6 rue du Colombier 45008 ORLEANS Cedex 1, retenu pour assurer l'assistance en défense de la Commune de Céré la Ronde, et tout service d'assurance recours et protection juridique, dans le cadre de la requête introduite le 9 août 2012 par l'indivision DERENTY, en « recours pour excès de Pouvoir » suite à l'approbation du PLU intervenue par Délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2012.

2012/187 - Etude et proposition cahier des charges 2013 pour service de collecte Ordures Ménagères.

Le SMICTOM du VAL d'INDROIS consulte les différentes communes adhérentes en vue de la révision, à la fin de l'année 2013, du cahier des charges qui sera proposé à la consultation des entreprises prestataires dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et autres matières.

Monsieur le Maire propose que la commission composée de Monsieur le Maire, Monsieur Léon DELWART 3^{ème} Adjoint, Messieurs Patrick BACH et Alain FOUCHE, Conseillers Municipaux, élabore des propositions pour le Conseil Municipal du 29 novembre 2012.

Monsieur le Maire propose que les points suivants constituent la trame de la réflexion qui doit être menée pour que la Commune de Céré la Ronde soit partie prenante lors de l'élaboration du prochain cahier des charges :

- La politique de tri : analyse, moyens, équipements, information, communication...
- Le développement de notre service de collecte (réseau et maillage des points de regroupements, les matériels et équipements disponibles...), le circuit, les jours et fréquences de collecte des OM et des autres déchets, y compris des monstres...
- La politique tarifaire la plus simple, la plus juste et la plus transparente...
- La capacité de l'adjudicataire à répondre à des demandes ponctuelles, voire non contractuelles...
- La vision stratégique du Syndicat dans le cadre de la réforme des collectivités, avec l'éventuelle intégration de Céré la Ronde dans la com.com et la prise de compétence de Montrésor, ou autre com.com que Montrésor et l'éventualité d'un conventionnement.

2012/188- Organisation fêtes et cérémonies 4^{ème} trimestre 2012

1. **Journées du Patrimoine** : Monsieur Léon DELWART, 3^{ème} Adjoint en charge de la culture assurera la visite de l'église toute la journée du Dimanche et une conférence sur les chemins de Compostelle aura lieu à partir de 16h00 avec l'intervention de Monsieur HUGUET de l'association Jacquaire de Tours.
2. **Foire aux chèvres du 28/10/12** : Monsieur le Maire informe :
 - Qu'à partir de cette année, les repas n'auront plus lieu à la salle polyvalente mais à la salle socioculturelle, l'implantation des exposants devra donc être revue en conséquence. Comme les années précédentes, Monsieur Joël BORGET Président du Comité des Fêtes sollicite l'aide des employés communaux pour le montage des barnums et demande à pouvoir disposer de la vaisselle qui sera nouvellement stockée dans les cuisines de la salle socioculturelle afin de pouvoir assurer les repas.
 - Que l'arrêté de déviation a bien été demandé auprès du service territorial d'Aménagement du Nord-Est du Conseil Général d'Indre et Loire, qu'il a été signé et qu'à ce jour nous en attendons un exemplaire en retour.
 - Que le matériel de mise en sécurité mis à disposition par le STA lors de la fête de la chasse en aout à Montpoupon n'a pas encore été enlevé. Le secrétariat est invité à en demander le prêt jusqu'à la Foire.
3. **Spectacle humoristique 2 et 3/11/12 Salle Socioculturelle**: Monsieur Patrick BACH, Conseiller Municipal en charge des événements informe qu'un **spectacle humoristique de Jules Champaloux** aura lieu à la Salle Socioculturelle le vendredi 02 et samedi 03 novembre 2012.
4. **Comédies d'Automne** : Suite à la réunion du 10 septembre dernier, Monsieur Patrick BACH informe de la répartition des représentations 2012:
 - ***Céré la Ronde le vendredi 16 novembre à 20h30 salle socioculturelle*** avec le Théâtre de la Fronde : Jean-Marie SIRGUE « les konkasseurs de kakao »
 - ***Chemillé sur Indrois le samedi 17 novembre à 20h30*** Loché Loisirs en partenariat avec Montrésor Se Raconte
 - ***Loché sur Indrois le dimanche après-midi à 15h00*** Loché Loisirs en partenariat avec « Montrésor Se Raconte »
5. **Cérémonie du 11 Novembre 2012** : Monsieur le Maire informe de son absence et de celle de Monsieur Georges FOURDRINIER pour cette cérémonie et charge Monsieur le 1^{er} Adjoint, Emmanuel PERIN en leur absence d'en assurer en partenariat avec le secrétariat : l'organisation et le déroulement. Il conviendra de prendre contact avec les institutrices pour une éventuelle participation, avec la fanfare d'Orbigny pour convenir de l'horaire, de commander les gerbes et de prévoir la sono.
6. **Noël des enfants** : Madame EVAÏN-BUSSER, Conseillère Municipale informe que la spectacle intitulé **ANIMOZICONTES** aura cette année lieu le **Dimanche 16 décembre 2012 à 15h** par la **Compagnie Ophélie de Tours**.
7. **Vœux 2013** : Monsieur le Maire propose que les vœux 2013 aient lieu à la fin du mois janvier afin d'éviter des chevauchements entre les communes voisines et ainsi permettre d'assister à plusieurs d'entres-elles. Par conséquent, la date du **vendredi 25 janvier 2013** est retenue avec l'idée d'une éventuelle animation qui reste encore à définir (moment musical par l'EMIVIE.....)

2012/189- Approbation règlement transport scolaire.

Monsieur le Maire propose que le règlement de transport scolaire de la Commune soit complété par le même tableau des sanctions du règlement du Conseil Général et qu'il soit remis aux parents avec un exemplaire à signer en retour.

2012- 190- Présentation fonctionnement et Compte rendu d'activité du SIEIL.

Monsieur Emmanuel PERIN, 1^{er} Adjoint, rend compte en tant que délégué du fonctionnement du Syndicat dans ses divers domaines de compétences.

Afin de clarifier certains points sur les modalités d'intervention et de financement de certains travaux par le SIEIL, Monsieur le Maire propose qu'un représentant du SIEIL intervienne au début d'un prochain Conseil Municipal. Monsieur PERIN est chargé de mettre sur pied cette présentation.

2012/191 - Questions diverses.

✚ **Extension du Réseau d'assainissement collectif** : la révision du Schéma d'Assainissement Collectif ayant été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2012, Monsieur le Maire charge Monsieur Emmanuel PERIN 1^{er} Adjoint de bien vouloir assurer la mise en œuvre de ce dossier pour une réalisation des travaux en 2013.

Monsieur le Maire précise notamment les différentes phases qu'il convient de mettre en œuvre dès 2012 et les premiers trimestres de l'année 2013 :

- La recherche d'un maître d'œuvre assistant à maîtrise d'ouvrage et le conventionnement avec l'attributaire.
- La budgétisation prévisionnelle pour des travaux 2013
- l'établissement d'un calendrier prévisionnel d'exécution,
- La recherche des financements possibles (CG 37, Région, Agence de l'EAU...) ceci durant le dernier trimestre 2012.
- La proposition de raccordement aux usagers avec les conditions financières à délibérer en Conseil Municipal pour le vote du Budget Primitif de mars 2013.
- La consultation d'entreprises pour le 1^{er} trimestre 2013,
- L'adjudication des travaux dans le délai légal découlant de la consultation après avis de la Commission d'Appel d'Offres.
- La réalisation des travaux au cours du 2^{ème} et du 3^{ème} trimestre 2013 dernier délai.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles dispositions à prendre en compte en matière **d'Assainissement non Collectif** à la suite de la publication des 7 mars 2012 et 27 avril 2012 entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en application de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (loi dite Grenelle 2). Ces évolutions portent notamment sur :

- le contrôle et l'évaluation des installations existantes pour lesquelles la mise en conformité sera de une à quatre années
- Le contrôle et l'absence d'installation autonome pour les habitations qui devront dans ce cas assurer une mise en place aux normes prescrites dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose que les membres du Conseil en charge de l'assainissement fassent le point, pour le 29 novembre 2012, sur les évolutions de l'assainissement non collectif depuis la mission d'évaluation réalisée en 2006 par le SATESE 37.

✚ **Location du Logement T5 dit de « la Poste »** : Monsieur le Maire présente l'unique candidature de Madame Florence PILLEVERDIER.

Le dossier étant complet, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Madame Florence PILLEVERDIER et ses 5 enfants.

Toutefois, une demande de confirmation de la date de préavis du logement actuel ainsi que la date d'entrée effective devront être données rapidement par la future locataire.

✚ **Centre Interdépartemental de Gestion**: Après en avoir délibéré et suite aux difficultés de mise en œuvre du service de mutualisation des offres de marchés publics sur le site dématérialisé du C.I.G, le Conseil Municipal décide par 0 voix contre, 0 abstention, et 9 voix pour, de se retirer du service de groupement de commandes pour les lots n°1 dématérialisation des procédures et n°2 Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité auxquels la commune avait adhéré

le 12 mai 2010. Monsieur le Maire rappelle qu'en liaison avec la Communauté de Commune de Bléré Val de Cher, la commune de Céré la Ronde est abonnée au site DEMATIS, pour la dématérialisation d'appel d'offres de Marché Public conformément à la législation en vigueur.

✚ **Réseau de Chemins Ruraux** : Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de plusieurs litiges nés du tracé, de l'assiette, de l'emprise ou usages des chemins ruraux, des dispositions réglementaires ou administratives ont dû être prises. Il est rappelé divers courriers suite à des doléances ou observations.

Il ressort de visites récentes de plusieurs chemins, que des modifications de tracé, d'assiette ou d'usage auraient été faites et subsisteraient, sans respect du droit.

Devant cette situation, Monsieur le Maire demande que la Commission en charge de la voirie, effectuée pour le Conseil Municipal du 29 novembre 2012, un état des lieux détaillé, qui précisera pour chaque chemin rural de la commune :

- Le tracé observé sur le terrain et celui porté au plan cadastral, y compris de remembrement,
- La présence ou l'absence de bornes de remembrement,
- Le respect de l'emprise cadastrée
- L'état d'entretien et l'appréciation d'éventuelles dégradations avec recherche de l'origine de celles-ci le cas échéant.
- La proposition de mesures à prendre en tant que de besoin.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers en cours de régularisation de cession suite à des délibérations de l'année 2006, reprises en 2012.

✚ **Réfrigérateur atelier** : Monsieur Georges FOURDRINIER 2^{ème} Adjoint signale que le réfrigérateur d'occasion mis à la disposition du personnel technique dans le bungalow de l'atelier doit être remplacé, car hors service. Sur proposition de Monsieur PERIN, 1^{er} Adjoint, un des réfrigérateurs du chalet sera mis à disposition suite à l'affectation de la chambre froide de l'ancienne salle polyvalente.

Monsieur le Maire porte connaissance aux conseillers de divers courriers et réunions à venir.

PLUS DE QUESTION NE VENANT A L'ORDRE DU JOUR, M. Le MAIRE DECLARE LA SEANCE LEVEE A 00 H45